

REPUBLIQUE FRANCAISE



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA MEUSE

Recueil N°18 additif

02 juin 2015

SOMMAIRE

PREFECTURE DE LA MEUSE

DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Arrêté n°2015-1089 du 02 juin 2015 accordant délégation de signature à Monsieur Xavier LUQUET
sous-préfet de Verdun,

(Article 45 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié)

SUPPLÉANCE DU CORPS PREFECTORAL

Le préfet de la Meuse
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°64-260 du 14 mars 1964 modifié portant statut des sous-préfets ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment ses articles 43, 44 et 45 ;

Vu le décret du 12 novembre 2014 nommant M. Jean-Michel MOUGARD, préfet de la Meuse ;

Vu le décret du 4 juillet 2014 nommant M. Philippe BRUGNOT, secrétaire général de la préfecture de la Meuse ;

Vu le décret du 2 mars 2015 nommant M. Xavier LUQUET sous préfet de Verdun ;

Vu l'arrêté n° 2015-689 du 07 avril 2015 accordant délégation de signature à M. Philippe BRUGNOT, secrétaire général de la préfecture de la Meuse ;

Vu l'arrêté n° 2015- 686 du 7 avril 2015 accordant délégation de signature à M. Xavier LUQUET sous préfet de Verdun

Considérant qu'il y a lieu pour le lundi 08 juin 2015 de pourvoir à l'absence concomitante de M. Jean-Michel MOUGARD, préfet de la Meuse et de M. Philippe BRUGNOT, secrétaire général de la préfecture de la Meuse, par application des dispositions prévues à l'article 45 du décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié susvisé ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Meuse,

ARRÊTE

Article 1^{er} : M. Xavier LUQUET sous préfet de Verdun est chargé le lundi 08 juin 2015 d'assurer la suppléance de M. Jean-Michel MOUGARD, préfet de la Meuse et de M. Philippe BRUGNOT, secrétaire général de la préfecture de la Meuse.

Article 2 : Dans le cadre de cette suppléance, la délégation de signature accordée par l'arrêté n° 2015-686 du 7 avril 2015 à M. Xavier LUQUET, sous préfet de Verdun, est étendue le lundi 08 juin 2015 à la délégation accordée par arrêté préfectoral n° 2015-689 du 7 avril 2015 à M. Philippe BRUGNOT, secrétaire général de la préfecture de la Meuse.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture et le sous-préfet de Verdun, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.

Le Préfet,
Jean-Michel MOUGARD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA MEUSE
ISSN 0750-3969
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : LE SECRETAIRE GENERAL DE LA PREFECTURE
DE LA MEUSE
REALISATION ET COMPOSITION : SERVICE DES RESSOURCES ET DES MOYENS
Tél. : 03.29.77.58.20
Le recueil des actes administratifs est consultable sur le site internet de la Préfecture :
www.meuse.gouv.fr